



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la séance du Vendredi 22 février 2019 à 18 h 30.

A été élu à l'unanimité secrétaire de séance M. Patrick NURBEL.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE (VENDREDI 11 JANVIER 2019)

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du vendredi 11 janvier 2019 a été adopté à l'unanimité.

2- RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE – Délibération n°2019/02/09

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport général d'activités 2017 établi par la Communauté de Communes Médullienne et charge Monsieur le Maire de tenir ces documents à disposition du public.

3- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE – Délibération n°2019/02/10

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes Médullienne :

- Dans son article 4-3-3 relatif à l'Assainissement : Conseil, contrôle et suivi des assainissements non collectifs, modifié comme suit :

« La Communauté de Communes exerce au lieu et place des communes une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif à travers les services publics d'assainissement non collectif (SPANC). Le service pourra le cas échéant accompagner les habitants dans leurs démarches de demandes de subventions. »

- De supprimer son article 4-3-4 relatif à l'Eau.
- De renuméroter les articles 4-3-5, 4-3-6, 4-3-7, 4-3-8 respectivement en 4-3-4, 4-3-5, 4-3-6 et 4-3-7.

- D'autoriser Monsieur le Maire à communiquer la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Médullienne afin qu'il demande à Monsieur le Préfet du département de la Gironde de bien vouloir prononcer par arrêté d'acter les nouveaux statuts.

4- BILAN ANNUEL D'ACTIVITES DE GESTION DE COURS D'EAU DU SMBVJCC – ANNEE 2018 – Délibération n°2019/02/11

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de prendre acte du bilan annuel d'activités de gestion de cours d'eau - année 2018 établi par le SMBVJCC et charge Monsieur le Maire de tenir ces documents à disposition du public.

5- MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTÉ ET PRÉVOYANCE) – Délibération n°2019/02/12

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et prévoyance que le Centre de gestion de la Gironde va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1^{er} janvier 2020.

6- CONTRAT DE BAIL DU LOGEMENT COMMUNAL N°1 SITUÉ 3 ROUTE DE MARGAUX – 33480 AVENSAN – Délibération n°2019/02/13

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau bail d'habitation avec M. Sébastien NAUD pour une durée de six ans à compter du 23 février 2019 et pour un loyer de 580 euros hors charges, révisable de plein droit au début de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'Insee.

7- ATTRIBUTION D'UNE PRIME FORFAITAIRE COMPENSATRICE A L'AGENT Mme MARIE-LAURE BARTOLUCCI – Délibération n°2019/02/14

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder à Madame Marie-Laure BARTOLUCCI une prime forfaitaire compensatrice d'un montant de 212,40 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Madame Marie-Laure BARTOLUCCI, un avenant au contrat portant engagement d'un agent CUI-CAE en date du 30 mars 2018 permettant le versement de cette prime forfaitaire compensatrice.

**8- CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET – Délibération
n°2019/02/15**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'**adjoint technique territorial** à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire, pour une durée hebdomadaire de **31** heures à compter du **1^{er} mai 2019** et l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

**9- BUDGET ANNEXE « FORET » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
– Délibération n°2019/02/16**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare : le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour le Budget annexe « Forêt » par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**10-BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » – APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2018 – Délibération n°2019/02/17**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare : le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour le Budget Principal « Commune » par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**11-BUDGET ANNEXE « FORET » – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2018 – Délibération n°2019/02/18**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, réuni sous la présidence de **M. Henri DUTHIN**, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Patrick BAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE FORET 2018

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		141 263,76	24 764,42		24 764,42	141 263,76
Opérations de l'exercice	81 253,67	56 919,25	85 021,87	58 416,06	166 275,54	115 335,31
TOTAUX	81 253,67	198 183,01	109 786,29	58 416,06	191 039,96	256 599,07
Résultat Provisoire		116 929,34	51 370,23			65 559,11
Résultats de clôture RAR						
TOTAUX CUMULES	81 253,67	198 183,01	109 786,29	58 416,06	191 039,96	256 599,07
RESULTAT DEFINITIF		116 929,34	51 370,23			65 559,11

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le présent Compte Administratif a été adopté à l'unanimité des votants.
Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

12-BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – Délibération n°2019/02/19

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, réuni sous la présidence de **M. Henri DUTHIN**, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Patrick BAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		516 867,30		1 078 879,21		1 595 746,51
Opérations de l'exercice	2 451 613,91	2 502 331,94	1 575 081,78	557 352,51	4 026 695,69	3 059 684,45
TOTAUX	2 451 613,91	3 019 199,24	1 575 081,78	1 636 231,72	4 026 695,69	4 655 430,96
Résultat Provisoire		567 585,33		61 149,94		628 735,27
Résultats de clôture RAR			489 394,76	335 041,12	489 394,76	335 041,12
TOTAUX CUMULES	2 451 613,91	3 019 199,24	2 064 476,54	1 971 272,84	4 516 090,45	4 990 472,08
RESULTAT DEFINITIF		567 585,33	93 203,70			474 381,63

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le présent Compte Administratif a été adopté à l'unanimité des votants.
Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

13-BUDGET ANNEXE « FORET » – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – Délibération n°2019/02/20

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après avoir pris connaissance des restes à réaliser et après avoir constaté les résultats de la balance du receveur municipal, constate les résultats suivants :

Affectation de résultat 2018 pour 2019	
Résultat 2018 section d'investissement résultat Compte de Gestion	-26 605,81
Résultat 2018 section de Fonctionnement résultat Compte de Gestion	-24 334,42
Résultat de Fonctionnement reporté de l'exercice antérieur	141 263,76
Résultat d'investissement reporté de l'exercice antérieur D001	-24 764,42
Résultat d'investissement comptable cumulé R001 2018	-51 370,23
Résultat fonctionnement cumulé R002 2019	64 929,34
Dépenses d'investissement 2019 engagées non mandatées (RAR)	
Recettes d'investissement 2019 restant à réaliser (RAR)	
Envoie au 1068 invest (amortissement du déficit)	52 000,00

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reprendre le résultat de l'exercice 2018 au Budget Primitif du budget annexe « Forêt » 2019 comme suit :

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

A la couverture d'autofinancement, en excédent de fonctionnement capitalisé (c/ 1068) :
52 000,00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) : 64 929,34 €

(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 64 929,34 €	D001 : solde d'exécution N-1 51 370,23 €	R001 : solde d'exécution 2018

14-BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – Délibération n°2019/02/21

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après avoir pris connaissance des restes à réaliser et après avoir constaté les résultats de la balance du receveur, constate les résultats suivants :

Affectation de résultat 2018 pour 2019	
Résultat 2018 section d'investissement résultat Compte de Gestion	-1 017 729,27
Résultat 2017 section de Fonctionnement résultat Compte de Gestion	50 718,03
Résultat de Fonctionnement reporté de l'exercice antérieur	516 867,30
Résultat d'investissement reporté de l'exercice antérieur	1 078 879,21
Résultat d'investissement comptable cumulé R001 2018	61 149,94
Résultat fonctionnement cumulé R002 2019	500 000,00
Dépenses d'investissement 2018 engagées non mandatées (RAR)	489 394,76
Recettes d'investissement 2018 restant à réaliser (RAR)	335 041,12
Envoie au 1068 investissement (amortissement du déficit)	67 585,33

Et, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reprendre le résultat de l'exercice 2018 au Budget Primitif du budget principal « Commune » 2019 comme suit :

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

A la couverture d'autofinancement, en excédent de fonctionnement capitalisé (c/ 1068) : 67 585.33 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) : 500 000 €

(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté + 500 000.00 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution 2016 + 61 149.94 €

15-DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DU CANTON DE CASTELNAU-DE-MEDOC – Délibération n°2019/02/22

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la dissolution du budget du Syndicat Intercommunal de voirie du Canton de Castelnaud-de-Médoc au 31 mai 2018 ;
- de réaliser les opérations comptables suivantes à intégrer au budget principal 2019 :

Compte 002 : -16 865.29 €
Compte 001 : 17 971.67 €

Compte 10222 : crédit de 2 066.69 €
Compte 1068 : crédit de 17 227.65 €
Compte 119 : débit de 16 865.29 €
Compte 1313 : crédit de 1051.90 €
Compte 1323 : crédit de 239.41 €

Compte 192 : débit de 64.47 €
Compte 193 : débit de 2 549.51 €
Compte 515 : débit de 1 106.38 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives pour la dissolution du Syndicat Intercommunal de voirie du Canton de Castelnaud-de-Médoc aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.

16-BUDGET ANNEXE « FORET » - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – Délibération n°2019/02/23

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe « forêt » proposé chapitre par chapitre et adopté avec reprise des résultats 2018.

17-BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – Délibération n°2019/02/24

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- d'adopter le budget primitif 2019 proposé chapitre par chapitre et adopté avec reprise des résultats 2018 ;
- d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations conformément au tableau joint à la présente délibération pour un montant total de 21 800 € (M. Henri DUTHIN, Mme Dominique FORMENT, M. Christophe JACOBS, M. Patrick NURBEL, Mme Christine TRIVES, membres du bureau d'associations concernées par ces aides ne prenant pas part au vote).

6554	Contributions aux organismes de regroupements intercommunaux	Propositions 2018
	CDC Médullienne santé scolaire (1,22 € par élève)	800,00 €
		800,00 €
6574	Subventions versées aux associations communales et autres	Propositions 2018
	<i>Sport</i>	
	Ass Ca section football	1 700,00 €
	YAKADANSE	800,00 €
	Gym-judo arts martiaux	800,00 €
	Tennis club d'Avensan	800,00 €
	Tout Avensan court + marche	
	Lou Pescayre de Bronturon	800,00 €
	Avensan Médoc BMX	800,00 €
	Chasse	800,00 €
	Association pour les chats	200,00 €
	Club de tir	70,00 €
	Généalogie	200,00 €
	<i>Culturelle, loisirs</i>	
	Comité des fêtes	800,00 €
	Aide aux devoirs	100,00 €
	SCAPA	4 000,00 €
	Avensan Ludique et détente	800,00 €
	Collège Canterane (aide transport et activités sportives)	1 200,00 €
	<i>Parent d'élèves</i>	
	UNAAPE	800,00 €
	<i>DIVERS</i>	
	DFCI AVENSAN	1 600,00 €
	CAUE(Conseil architecture d'urbanisme et d'environnement)	200,00 €
	SPA	850,00 €
	Conservatoires des races d'Aquitaine (moutons + vaches)	1 000,00 €
	Pompiers de Castelnaud	80,00 €
	<i>Anciens combattants</i>	
	Union des anciens combattants	800,00 €
	<i>Tourisme</i>	
	Comité de jumelage	800,00 €
	<i>Personnel</i>	
	Comité du personnel	1 800,00 €
	TOTAL	21 800,00 €

18-QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 19 h 50.

Avensan, le 22 février 2019

Le Maire,
P. BAUDIN